

République du Sénégal
 +-----+
Projet de Fonds de Développement Social (Cr. 3446-SE)
Mission de Supervision – Juin 2002
Aide Mémoire

0.1. Une mission composée de MM. Serge Theunynck (Spécialiste principal en exécution de projets), Demba Baldé (Spécialiste en Développement Social), Essimi Menye (Statisticien), Fily Sissocko (Spécialiste Financier) et Mmes Haddy Jatou Sey (Spécialiste des questions de genre) et Marie-Madeleine Ndaw (Assistante de programme) a procédé à la supervision du Projet de Fonds de Développement Social au Sénégal entre le 10 au 15 juin 2002. La mission de Mme Sey se poursuivra jusqu'au 22 juin 2002.

0.2. Les objectifs de la mission étaient de passer en revue : (i) le progrès réalisé dans les différentes actions convenues lors de la dernière mission de supervision ; (ii) le progrès du projet vis-à-vis des Objectifs de Développement à atteindre à la fin de la première phase ainsi que les déclencheurs de deuxième phase ; (iii) la performance du projet, en ce qui concerne l'exécution du projet, (iv) sa performance en ce qui concerne la gestion du projet, y compris la performance en gestion financière et les questions de contrepartie ; (v) parmi les politiques de sauvegarde, les questions de l'environnement ; (vi) le respect des accords juridiques, (vii) la dimension genre ; (viii) le système de suivi-évaluation du projet y compris les indicateurs de performance, (ix) l'évaluation des risques.

0.3. La mission a été reçue par MM. Oumar Sylla, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, Moustapha Ly Directeur de Cabinet du Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MDSSN). Elle a tenu des séances de travail extrêmement fructueuses avec les équipes de l'Agence du Fonds de Développement Social, de la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté du MEF (CS-PLP/MEF), et de la Cellule de Suivi des Projets de Lutte contre la Pauvreté du MDSSN (CS-PLP/MDSSN).

0.4. La mission remercie tout particulièrement Mme la Directrice Générale de l'AFDS et son équipe, ainsi que les responsables du MEF et leurs équipes pour l'efficacité et la cordialité des discussions.

I. Progrès des différentes actions convenues lors de la précédente mission.

1.1. Les actions suivantes ont été convenues lors de la précédente mission, avec le calendrier indiqué dans le tableau :

<i>Actions</i>	<i>Date convenue lors de la précédente mission</i>	<i>Date effective ou nouvelle date convenue</i>
• Mise à jour du PPM	30 mars 2002	30 mars 2002
• Transmission des précisions sur le calcul de la contrepartie	30 mars 2002	13 juin 2002
• Séminaires régionaux de lancement du projet	15 avril 2002	au+tard fin juillet 2002
• Recrutement des OADC	31 mai 2002	31 juillet 2002.
• Recrutement des OAMF	31 mai 2002	15 août 2002
• Démarrage exécution des EPP dans 301 premiers villages	30 juin 2002	17 juin 2002
• Signature de la 1 ^{re} série des sous-projets SFD	30 juin 2002	31 août 2002
• Signature de la 1 ^{re} série des micro-projets OCB	30 septembre 2002	30 septembre 2002

1.2. Les glissements de calendrier sont dus essentiellement à la durée effectivement nécessaire pour l'évaluation des offres des consultants pour les évaluations participatives de la pauvreté, les OADC et les OAMF.

II. Progrès du projet vis à vis des Objectifs de Développement du Projet (ODP).

2.1. **Rappel des Objectifs et des Indicateurs :** L'Objectif de Développement du Projet est le suivant : *Les communautés test améliorent effectivement leurs conditions de vie en utilisant les ressources du Fonds de Développement Social dans les domaines de développement prioritaires avec la participation des groupes vulnérables.* Les Indicateurs Clés de Performance (ICP) sont les suivants : (i) au moins 75% des micro- et sous-projets financés par l'AFDS obtiennent les résultats escomptés ; (ii) au moins 75% des communautés test prennent des décisions quant à leur développement basées sur leurs propres plans de développement local, et (iii) environ 50% des groupes les plus vulnérables au sein de ces communautés sont au courant des résultats de la mise en oeuvre des micro- ou sous-projets et sont satisfaits du processus de décision.

2.2. Les progrès du projet par rapport à l'atteinte des Objectifs de Développement du Projet (ODP) ci-dessus ont été examinés par la mission. Ces progrès continuent à être satisfaisants, du fait que : (a) les actions conduisant à la préparation des micro-projets et sous-projets sont mises en oeuvre de façon satisfaisante ; (b) étant donné que l'AFDS n'a pas pour mandat d'élaborer des PLD, les dispositions pour une coordination avec les projets parallèles qui visent le développement des Plans Locaux de Développement (PLD), tels que le PNIR sont dès maintenant envisagées par l'AFDS, (c) les mandats des consultants OEPP qui vont démarrer les Evaluations Participatives de la Pauvreté ont clairement fixé des objectifs d'identification des groupes vulnérables dans les villages test, et les mandats des OADC et des OAMF ont clairement fixé des objectifs de participation de ces groupes aux processus de décision pour la préparation et la mise en oeuvre des micro- et des sous-projets ; (d) la première enquête de perception des actions financées par l'AFDS (micro- et sous-projets) sera mise en oeuvre avant le 31 décembre 2002.

Composante 1. Accès aux Services de base et aux Infrastructures communautaires

2.3. **Rappel des Résultats Attendus (RA) et des Indicateurs Clés de Performance (ICP).** Le résultat attendu est le suivant : *Les services sociaux et les infrastructures de base financés par l'AFDS soient demandés par les communautés testées.* Les indicateurs clés de performance sont : (i) 300 micro-projets soumis par les communautés à l'AFDS satisfont aux critères de financement de l'AFDS ; (ii) au moins 75 % des micro-projets financés sont achevés à la fin du projet, (iii) au moins 2/3 des micro-projets financés ne sont pas des infrastructures, (iv) au moins 75 % des micro-projets incluent de l'IEC avec des modules VIH/SIDA et MST

2.4. Les progrès du projet vis à vis de l'atteinte de ce résultat sont satisfaisants car : (a) la mise à jour du calendrier permet de penser qu'un premier groupe d'au moins 100 propositions de micro-projets pourra être disponible dès septembre prochain, conformément aux objectifs initiaux ; (b) les OADC ont pour mandat d'aider les communautés à préparer des micro-projets satisfaisant aux critères ; (c) l'AFDS entamera en juillet la mise en place des Comités Techniques d'Evaluation et leur formation pour qu'ils appliquent les critères ; (c) les OADC devront éviter que plus de 25% des micro-projets soient des infrastructures, et (d) il a été convenu que les méthodologies des EPP soient revues pour intégrer des indicateurs sur le VIH/SIDA et les méthodologies des OADC seront revues dans le sens de l'intégration de la promotion des activités de lutte contre le VIH/SIDA.

Composante 2. Accès des pauvres aux services de Micro-finance

2.5. **Rappel des Résultats Attendus (RA) et Indicateurs Clés de Performance (ICP).** Le résultat est le suivant : *La capacité des pauvres et des groupes vulnérables des communautés cibles, pour accéder au crédit et saisir des opportunités de génération de revenus, a augmenté.* Les ICP sont : (i) au moins 50 % des CBOs recevant de l'assistance satisfont aux critères des SFD, (ii) au moins 75 % des bénéficiaires au niveau communautaire sont au courant des informations fournies par l'AFDS sur les opportunités économiques, les possibilités de financement local, des prix et des performances du marché ; (iii) au moins 30 % des groupes vulnérables ont accès au micro-crédit, et (iv) les SFD sous contrat ont atteint 75 % de leurs cibles.

2.6. Les progrès de la composante vis à vis des RA et des ICP sont satisfaisants car : (a) les EPP qui démarrent à partir du 18 juin 2002 permettront d'identifier les SFD qui opèrent dans ces milieux et les potentiels d'amélioration de leur capacité à étendre leur clientèle au sein des groupes cibles, et d'identifier les OCB qui sont hors d'atteinte des SFD et feront l'objet d'un appui par les OAMF pour préparer des projets générateurs de revenus ; (b) l'AFDS a recruté une Assistante et Communication pour la réalisation d'un plan de communication au niveau local qui sera relayé par les antennes régionales, et une enquête auprès des bénéficiaires avant décembre 2002, qui permettra d'avoir un premier état du niveau d'information des bénéficiaires à la fin de la 1^{ère} année d'activité et permettra d'ajuster le plan de communication ; (c) la sélection de 10 SFD, pour un appui de l'AFDS pour augmenter leur capacité à étendre leur clientèle dans les groupes pauvres est en cours et devait s'achever au plus tard le 31 août 2002 ; le suivi des rapports d'activité des SFD sous contrat permettra de vérifier si elle atteignent 75% de leurs nouvelles cibles.

Composante 3 : Renforcement des capacités des OCB et Groupes vulnérables

2.7. **Rappel des Résultats Attendus (RA) et des Indicateurs Clés de Performance (ICP).** Le résultat attendu est le suivant : *La capacité propre des OCB à gérer leur propre développement économique et à satisfaire leurs besoins socio-économiques est améliorée.* Les indicateurs clés de performance sont : (i) au moins 75% des membres des communautés test (dans les groupes vulnérables) sont au courant des flux d'information entre les communautés ; (ii) environ 75% des projets formulés et mis en œuvre par les communautés (formées par le projet) respectent les critères de bonne conception et mise en œuvre définis par le projet ; (iii) environ 90% des ONG et organismes privés opérant sous contrat avec les OCB suivent des procédures transparentes ; (iv) environ 75% des communautés test comprennent les relations entre le rôle des ONG et les produits du projet ; et (v) 75% des communautés ayant reçu une Formation à la Gestion à la Base, ont des comités structurés et opérationnels et sont capables de mobiliser des ressources additionnelles.

2.8. Cette composante démarre maintenant, dans la mesure où les deux composantes précédentes ont bénéficié de la concentration des efforts de l'AFDS, en accord avec les missions de supervision de la Banque. Depuis la dernière mission, l'AFDS a mis en œuvre le recrutement d'un Consultant de haut niveau pour démarrer cette composante. La sélection du consultant est achevée et le projet de contrat soumis à l'avis de la Banque. A ce stade les progrès de la composante, vis à vis des RA et des ICP, sont satisfaisants.

Composante 4 : Suivi de la Pauvreté

2.9. **Composante 4 : Rappel des Résultats Attendus (RA) et des Indicateurs Clés de Performance (ICP).** Le résultat attendu est le suivant : *Les groupes vulnérables et les communautés testées sont atteintes efficacement et servies sur la base de leur demande par le Fonds Social.* Les indicateurs clés de performance sont : (i) le niveau de pauvreté ces communautés bénéficiaires est amélioré par un indice supérieur à l'indice de base, sur la base des indicateurs fournis par les EPP ; (ii) environ 90% des communautés test sont satisfaites des services du Fonds Social et le trouvent équitable et transparent ; (iii) environ 90% des membres des groupes vulnérables des communautés test sont au courant des objectifs du Fonds Social ; (iv) les communautés sont ciblées par l'AFDS sur la base des données fournies par le suivi de la pauvreté ; (v) les EPP sont conduites dans toutes les communautés ; et (vi) 3 rapports annuels sur l'évaluation de la pauvreté sont produits ; (vii) la base de données sur les conditions de pauvreté est produite ; (viii) chaque communauté test dispose d'une base de données sur les prix, la performance des systèmes de marchés, les institutions financières, et les entrepreneurs potentiels.

2.10. Les progrès de la composante vis-à-vis des RA et des ICP sont satisfaisants, car : (a) les EPP vont fournir les indicateurs de pauvreté de base pour toutes les communautés test, (b) la première enquête auprès des bénéficiaires sera conduite avant décembre 2002 ; (c) les communautés test ont été ciblées sur la base d'indicateurs de pauvreté clairs et transparents ; (d) un premier rapport sur l'évaluation de la pauvreté dans les communautés test pourra être finalisé, à l'achèvement des EPP avant décembre 2002 ; (e) il a été convenu que les TDR des OADC seront modifiés pour inclure la base de données citées au point (vii) ci-dessus.

III. Performances du projet en ce qui concerne l'exécution du Projet.

Composante 1 – Accès aux Services de base et aux infrastructures communautaires par les populations pauvres.

3.1. **Situation générale du progrès de la composante.** La période passée a été consacrée au recrutement des Opérateurs pour la réalisation des EPP (OEPP) et des OADC. De façon générale, la performance du projet en ce qui concerne l'exécution de la composante est satisfaisant. En effet, les OEPP sont sélectionnés pour toutes les régions à l'exception de Dakar, du fait, pour cette dernière zone, d'un changement de groupes cibles qui a été revu par la mission. Dans toutes les autres régions, les EPP vont débiter dès le 15 juin 2002. L'ensemble de toutes les EPP des 967 villages devrait être disponible au 31 décembre 2002. Cependant, le premier groupe de 100 EPP devrait être disponible dès le 31 août 2002, permettant le démarrage immédiat du travail des OADC. Sur cette base, il est attendu que le premier groupe de 100 Micro-Projets pourrait être soumis à l'évaluation des Comités Techniques d'Evaluation en septembre-octobre prochains. L'AFDS entamera le processus de mise en place des Comités Techniques d'Evaluation des Micro-Projets au mois de juillet prochain.

3.2. Concernant la région de Dakar, la mission a partagé avec l'équipe du projet le choix des communes péri-urbaines et des CR qui seront ciblés pour les EPP. La zone de Guinaw Rail, unique site préalablement envisagé pour l'exécution des EPP fait l'objet d'un vaste projet de restructuration foncière piloté par le Ministère de l'Urbanisme, d'où la nécessité d'élargir les zones potentielles d'intervention du projet à d'autres sites présentant des situations de pauvreté analogues. Cependant, les informations nécessaires pour une sélection objective et transparente des quartiers n'étaient pas suffisantes au moment de la mission. De ce fait, il a été convenu que les TDR pour les EPP de Dakar devront être modifiés pour couvrir l'ensemble des quartiers dans les communes péri-urbaines ciblées et pour surtout collecter les données communautaires de référence. Cette démarche permettra à l'AFDS de procéder au choix final des quartiers d'intervention en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour la sélection des CR au niveau des autres régions.

3.3. **Détail de la mise en œuvre des EPP.** La mise en œuvre des EPP comporte 3 séquences : (i) signature des contrats avec les opérateurs sélectionnés, (ii) un premier séminaire d'harmonisation des méthodologies, (iii) une phase test de la mise en œuvre des EPP ; (iv) une seconde étape d'harmonisation des méthodologies ; (v) une phase pilote de 300 EPP elle-même segmentée en 3 sous-phases de 100 EPP ; (vi) une phase de généralisation de la mise en œuvre des EPP aux 600 villages restants. Les commentaires de la mission sur ces étapes sont les suivants :

(a) **Délais.** La sélection de 4 Opérateurs pour la réalisation des EPP dans les 7 Départements a été effectuée par l'AFDS avant l'arrivée de la mission, avec 1,5 mois de glissement par rapport au calendrier prévisionnel initial du fait d'une sous-estimation du volume de travail d'évaluation. La phase pilote démarrera à la fin du mois de juin 2002 et le délai moyen proposé par les opérateurs se situe entre 5 et 6 mois (achèvement novembre-décembre 2002). La mission a rencontré les opérateurs sélectionnés et estime qu'ils ont tous une qualification de grande valeur pour le travail envisagé, ce qui augure positivement d'une bonne exécution des EPP, de qualité et dans les délais.

(b) **Méthodologies.** Les propositions méthodologiques sont solides, témoignent d'une bonne connaissance et expérience du type de travail demandé par les Opérateurs et augurent d'une bonne qualité du travail attendu. Cependant, les 2 séminaires d'harmonisation s'avèrent nécessaires ;

(c) **Campagne de communication.** L'AFDS ayant recruté une Assistante en Communication, la campagne va débiter. Il a été convenu que cette campagne devait être conduite d'urgence, pour accompagner le début des EPP et préparer l'opinion publique et particulièrement les groupes vulnérables à l'arrivée très prochaine des OADC dans les premiers 300 villages. La mission a insisté sur l'importance d'utiliser, outre les moyens classiques utilisés généralement dans les projets, les canaux de communication propres aux communautés, qui sont souvent plus efficaces pour informer les groupes vulnérables (leaders religieux par exemple). Les OEPP devront s'assurer qu'ils ont atteint les

groupes vulnérables au sein de chaque communauté, et l'AFDS devra s'en assurer lors de l'enquête de décembre 2002 auprès des bénéficiaires.

(d) **Dimension Genre.** L'importance de la dimension Genre ne paraît pas avoir été perçue de la même manière par tous les opérateurs. La Spécialiste de la mission dans ce domaine restera avec l'AFDS pendant toute la durée du séminaire d'harmonisation des méthodologies. En particulier, il est essentiel que toutes les données qui seront générées par les EPP soient désagrégées par genre.

(e) **Groupes vulnérables (GV).** Toutes les indicateurs de performance du projet sont basés sur la mesure du degré de participation des groupes vulnérables au sein des communautés testées, à la préparation et à l'exécution des micro- et des sous- projets. La mission recommande que les EPP permettent de bien identifier les GV au sein de chaque communauté ciblée, et fournisse des indicateurs de pauvreté désagrégés selon ces groupes. Le séminaire d'harmonisation sera l'occasion de définir une liste des groupes vulnérables susceptibles d'être identifiés au cours des EPP. Une attention particulière devra être accordée à la définition de ces groupes, pour que tous les opérateurs en aient la même compréhension, et mesurent la même chose.

(f) **Dimension HIV/SIDA.** Il a été convenu que les EPP devraient inclure des indicateurs sur le HIV/SIDA dans les communautés, qui est un facteur de pauvreté et de vulnérabilité. Ceci est d'autant plus important qu'un des indicateurs de performance du projet vise cette dimension. La mission recommande que l'AFDS se rapproche du Projet MAP de lutte contre le HIV/SIDA, pour définir les données pertinentes que les OEPP devront inclure dans leur questionnaire.

(g) **Dimension Environnement.** La qualité de l'environnement, notamment sa fragilité et sa vulnérabilité sont partie intégrante de l'évaluation de la pauvreté des communautés ciblées. Il a été convenu que : (i) les EPP collecteraient des données détaillées sur l'environnement dans lequel vivent les communautés, ainsi que sur les degrés de risque auxquels éco-systèmes locaux sont exposés. La mission recommande que les TDR du consultant que l'AFDS envisage de recruter pour la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Environnement (qui figure dans l'étude environnementale), soient modifiés dans ce sens, et que le Consultant soit recruté très rapidement pour intervenir au niveau de la réalisation des EPP).

(h) **Séminaires d'harmonisation et questions de codification** L'harmonisation des méthodologies sera être examinée, non pas sous l'angle d'une uniformisation des techniques de collecte de l'information sur le terrain, mais au plan de la production, par chacun des Opérateurs, d'informations qui soient homogènes et permettent des comparaisons inter-villages et intra-villages ; ceci pour permettre d'améliorer la méthodologie lors des prochaines EPP, comme par exemple, l'approche zonale ou terroirs. La question de la codification des données collectées par les EPP (au plan des enquêtes quantitatives comme au plan des informations qualitatives, devront être quantifiées et codées pour en permettre un traitement informatique et statistique ultérieur. A cet égard, la mission se félicite du degré de collaboration entre la DPS et l'AFDS. L'expertise de la DPS dans ce domaine est essentielle. Au cours d'une séance de travail commune de ces 2 organismes avec la mission, les représentants de la DPS ont indiqué leur accord pour travailler sur cette question avec l'AFDS et participer au séminaire d'harmonisation.

(i) **Phase test.** La mission recommande que la phase test, avant le 2^{ème} séminaire d'harmonisation, soit limitée à un minimum de villages : 3 par Département, en fonction de caractéristiques socio-écologiques, économiques, ou en fonction de la taille démographique.

(j) **Phase d'expansion.** Les EPP démarreront par le premier groupe de 300 villages déjà pré-déterminé. Ce groupe sera lui-même segmenté en 3 sous-groupes de 100 villages chacun, de façon à ce que le travail des OADC commence immédiatement après dans ces mêmes villages dès l'achèvement des EPP du premier sous-groupe;

3.4. **Recrutement des Opérateurs d'Appui au Développement Communautaire (OADC).** Les évaluations des Propositions Techniques des candidats pour la mission d'OADC sont en cours d'achèvement par l'AFDS. La transmission des Rapports d'Evaluation des offres techniques et prévue

pour le 30 juin 2002. La fin du processus de sélection est prévu pour le 31 juillet 2002. Le travail des OADC sur le terrain débutera par le premier groupe des 100 villages ayant effectué les EPP, et suivra l'avancement du travail des EPP dans les autres villages. Les OADC commenceront leur travail par les Evaluations Participatives des Besoins (EPB) et le poursuivront par l'appui des OCB pour la préparation de leurs Micro-Projets. Selon le calendrier révisé au cours de la mission, le premier groupe de micro-projet pourrait être disponible à partir de 30 septembre 2002.

3.5. Mise en place des Comités Techniques d'Évaluation (CTE) des Micro-Projets. Compte-tenu du calendrier prévisionnel ci-dessus, l'AFDS prendra les dispositions pour que les CTE, composés selon les dispositions du Manuel de Procédure à cet égard, soient créés et formés, pour commencer leurs activités d'évaluation à partir du 30 septembre 2002.

Composante 2 : Accès aux services de microfinance par les communautés pauvres

3.6 Les activités de l'AFDS au cours de la période passée se sont concentrées, pour cette composante, sur la sélection des SFD pour la sous-composante 2.2, et des OAMF pour la sous-composante 2.2. Parallèlement, la Cellule de Suivi des Projets de Lutte Contre la Pauvreté a poursuivi son travail de concertation avec les autres projets de Fonds Sociaux, notamment celui financé par la BAD, en vue d'une harmonisation des approches en matière de microfinance.

Sous-composante 2.1 -- SFD.

3.7. Première vague des SFD. Les Demandes de Propositions (DDP) pour la sélection des SFD ont été lancées le 11 avril 2002, et les rapports d'évaluation techniques ont été transmis à la Banque pour non objection, le 11 juin 2002.

(a) **Évaluation des offres techniques.** L'AFDS a procédé à l'évaluation des offres techniques du premier groupe de 10 Structures Financières Décentralisées (SFD) ayant répondu à la Sollicitation de Manifestation d'Intérêt. La mission a examiné le rapport d'évaluation des offres techniques et a constaté que l'analyse de la validité des offres techniques, sur place, par un expert indépendant, prévue dans le Manuel de Procédures, reste à faire. La mission recommande que l'évaluation technique soit complétée pour intégrer l'analyse technique des offres, sur le terrain, par un expert indépendant comme prévu dans le Manuel de Procédures. L'avis de l'IDA sera transmis formellement à la fin de la mission.

(b) **Modèle de DDP.** La mission a constaté avec l'AFDS que le modèle de DDP qui a été utilisé est celui de la sélection par la méthode QCBS. Or cette méthode est inappropriée pour la sélection envisagée pour laquelle la méthode appropriée est celle de la sélection sur la base des qualifications (SBQ). La mission consultera les services des passations des marchés de la Banque et fera des propositions d'ajustement de la procédure avec la réponse à la demande de non objection.

3.8. Deuxième vague des SFD. Au terme de la première partie des EPP (301 villages), soit en décembre 2002, les SFD opérant dans les zones ciblées auront été identifiées. Il n'est pas encore possible, à ce stade, de savoir combien de SFD seront ainsi identifiées. Elles pourront répondre à une 2^{ème} sollicitation d'expression d'intérêt qui permettra à l'AFDS de constituer un second groupe de SFD auquel sera envoyé une Demande de Proposition. Cette dernière sera ajustée en fonction des leçons apprises au cours de la sélection de l'actuelle première de SFD.

Sous-composante 2.2. -- AGR.

3.9. Sélection des OAMF. La sélection des OAMF pour l'appui aux OCB pour la préparation d'AGR a débuté par le lancement des DDP le 19/04/02. L'évaluation des offres, reçues le 17/05/02 n'a pas encore débuté. La mission est préoccupée par le glissement du calendrier de réalisation de cette sous-composante. Ce glissement est d'autant plus dommageable que le financement des contrats des sous-projets SFD de la sous-composante 2.1, est conditionné dans l'Accord de Crédit, par la signature des 3 premiers contrats de sous-projets AGR avec 3 OCB. La mission recommande que l'AFDS se procure une

assistance technique de courte durée pour appuyer l'UAMF et l'équipe de passation des marchés pour une finalisation rapide des évaluations des offres techniques. Les Rapports d'Evaluation des Offres Techniques seront transmis à l'IDA avant le 30 juin 2002.

3.10. **Sous-projets AGR.** Au terme de la première partie des EPP dans les 301 communautés, celles qui sont hors d'atteinte des SFD existantes auront été identifiées, sans qu'il soit possible, à ce stade, d'en estimer le nombre. Les OAMF, aideront alors ces communautés à préparer et soumettre un sous-projet AGR. Le calendrier prévisionnel a été révisé pour tenir compte du glissement des dates de réalisation effectives des évaluations des offres. Il est attendu que les premiers sous-projets AGR pourraient être signés avant le 30/11/2002.

Concertation / coordination avec autres organismes/projets

3.11. La mission a été informée par la Cellule de Suivi des Projets de Lutte Contre la Pauvreté du MDSSN des suites données à la recommandation de la précédente mission de l'IDA, d'engager une réflexion en ce qui concerne l'existence, dans des projets de Fonds Sociaux parallèles, de micro-crédit subventionné dans (notamment le projet financé par la BAD). La Cellule a indiqué que cette question a été abordée lors de la dernière mission de supervision de la BAD et que celle-ci avait recommandé de laisser le soin aux SFD de proposer leur schéma d'intervention, et que le projet n'impose pas un schéma spécifique. La mission recommande que la Cellule poursuive sa concertation avec les autres projets pour s'assurer que les schémas de micro-finance ne comprennent pas de micro-crédit subventionné.

Composante 3 - Renforcement des Capacités en Gestion à la Base des OCB.

3.12. La sélection d'un Consultant pour l'appui à l'AFDS pour le démarrage de la Composante 3 est achevée. La mission a reçu le projet de contrat négocié ainsi que la documentation afférant à cette sélection. L'avis de non objection de la Banque sera transmis à l'AFDS à la suite de la mission.

Composante 4. Suivi de la pauvreté.

3.13. Les activités de cette composante au cours de la dernière période ont été essentiellement consacrées à : (i) la mise en œuvre de la Convention MDSSN-MEF pour les activités de la DPS ; (ii) le démarrage de la mise en œuvre du Système d'Information, (iii) la poursuite des activités pour la finalisation des Conventions pour le financement, par l'AFDS, des activités de la Cellule de Suivi Stratégique de la Lutte contre la Pauvreté du MEF et de la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets de Lutte contre la pauvreté du MDSSN ; (iv) les activités de suivi du PFDS par l'AFDS.

3.14. **Convention MDSSN-MEF pour les activités de la DPS.** La Convention s'exécute normalement, avec un taux de réalisation financière actuel de 73%

(a) **Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II).** Les données du premier passage ont été analysées. La collecte des données du troisième (et dernier) passage est achevée depuis le 31 mai 2002 (le second passage ayant été annulé). Les données du 1^{er} passage ont été saisies à 100% et celles du 3^{ème} passage à 28%. Il est prévu que les travaux de correction et de traitement des données soient achevés en novembre-décembre 2002, et que le rapport de synthèse soit finalisé dans le 1^{er} trimestre de 2003..

(b) **Réseau Producteurs/Utilisateurs d'information.** Cette activité va démarrer dans l'avenir immédiat. Les TDR pour une étude sur l'état des lieux seront transmis à l'AFDS.

(c) **Outils d'analyse.** Cette activité est en attente des résultats de l'ESAM II.

(d) **Modèle d'équilibre général calculable.** Les TDR pour le recrutement d'un consultant qui appuiera la DPS pour la modélisation, élaborés par la DPS, seront transmis à l'AFDS avec un ensemble de CV.

(e) **Observatoire.** Activités financées dans le cadre de la Convention, encore à exécuter.

3.15. **Convention MDSSN-MEF pour le financement des activités de la Cellule de Suivi Stratégique de la Lutte Contre la Pauvreté au MEF.** La mission a fait part aux autorités de la préoccupation de la Banque en ce qui concerne le délai observé pour la signature du texte permettant à la Cellule de Suivi de la Lutte Contre la Pauvreté du MEF de ré-exister juridiquement. Cette situation retarde la signature de la Convention entre l'AFDS et le MEF destinée à financer la construction des capacités de la Cellule, qui est prévue dans le Crédit de l'IDA, et notamment, le Système d'Information sur le suivi du DRSP, ainsi que le Portail (Gateway) Internet. Le projet de Convention est prêt et n'attend que le texte créant la Cellule. La mission a été informée que ce texte avait été initialement préparé sous la forme d'un projet d'arrêté, mais que la procédure a dû être reprise car une telle Cellule ne peut être créée que par Décret. Le projet de ce dernier est actuellement examiné par les services juridiques de la Primature. Au cours de l'audience accordée par M. le Directeur de Cabinet du Ministre à laquelle participaient les Directeurs de la DPS, et de la Coopération Economique et Financière (DCEF), ainsi que le Coordinateur de la Cellule et le Directeur Général de l'AFDS, il a été convenu, pour ne plus retarder les actions de cette sous-composante, de mettre en œuvre les mesures transitoires suivantes : (i) la Cellule sera créée par Arrêté du MEF au sein de la DPS avant le 30 juin 2002 ; (ii) dès la signature du décret en cours d'examen, la Cellule sera transférée de la DPS au Cabinet du Ministre ; (iii) le projet de Convention sera modifié en conséquence et sa version révisée soumise à la non objection de l'IDA ; (iv) l'AFDS entreprend, dès maintenant l'acquisition des biens et services devant revenir à la Cellule dans le cadre de la Convention ; et pour cela (v) le Coordonnateur de la Cellule préparera sans délai les spécifications techniques et les TDR des biens et services que l'AFDS se procurera en vue de leur mise à disposition de la Cellule dans le cadre de la Convention.

3.16. **Convention AFDS-CS/MDSSN pour le financement des activités de la CS-MDSSN.** Le projet de convention a été transmis à la Banque pour avis de non objection. La Banque transmettra formellement son avis au retour de la mission.

3.17. **Système d'information (SI) sur la pauvreté.** La préparation du SI a substantiellement progressé depuis la dernière mission. Une groupe de coordination (GC-SI) a été constitué, comprenant l'AFDS, la CS-MEF, la CS-MDSSN et la DPS pour assurer une coordination générale de la mise en œuvre du Système d'Information qui comportera des modules à développer dans chacun des 4 membres du groupe de coordination. Le GC-SI a ainsi validé les TDR, puis le rapport final d'un Consultant recruté par l'AFDS pour définir les TDR d'un Consultant qui sera chargé de définir l'« architecture » générale du SI, c'est à dire les éléments essentiels qui doivent être communs aux différents modules, qui seront des sous-systèmes du SI pour assurer leur cohérence (pas de base de données multiples pour un même type d'information) et leur inter-connectabilité pour une bonne communication des informations. La non objection de l'IDA sur les TDR a été transmise le 27/05/02, ainsi que, à l'issue de la mission, sur le projet de contrat. Sur recommandation de l'IDA, la mission du Consultant a été complétée pour intégrer la préparation des DAO-SI permettant d'acquérir séparément chacun des 4 sous-systèmes SI. La procédure de sélection se poursuivra avec l'implication du GC-SI, notamment dans le comité technique devant effectuer la comparaison des CV en regard des TDR. L'AFDS transmettra la proposition de sélection d'un Consultant Individuel, ainsi que le projet de contrat négocié et le rapport d'évaluation.

3.18. **Sous-système d'information pour l'AFDS (SI-AFDS).** Du fait des progrès dans la compréhension de la mise en œuvre du SI, décrits au paragraphe 3.14 ci-dessous, la procédure pour la mise en œuvre du SI-AFDS précédemment entamée conformément aux conclusions de la précédente mission de supervision, par le biais du recrutement parallèle d'un Consultant (DMI du 16/4/2002, Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt du 10 juin 2002), devra être stoppée. En effet, le DAO-SI pour l'AFDS sera réalisé par le Consultant « architecte du SI » évoqué au paragraphe précédent. La mission confirmera ce point de vue par un courrier officiel de l'IDA.

Gestion des Risques Sociaux et Protection Sociale

3.19. **Séminaire de formation.** L'AFDS a participé avec d'autres membres de différents Ministères, à une formation de WBI sur la Gestion des Risques Sociaux, par vidéo-conférence (9 heures au total), au

début du mois de mai. 17 pays d'Afrique ont bénéficié de cette formation à distance. Un groupe réduit, comprenant le DG de l'AFDS, le DC du MDSSN, la Directrice de la Solde du MEF, un représentant du Ministère de la Santé et un de la société civile, a participé au séminaire de formation des 22-26 mai à Paris, regroupant des représentants des mêmes 17 pays.

3.20. La suite à donner à ce séminaire a été discutée par la mission avec le DC du MDSSN. Il ressort de cette discussion que, de part son rôle intersectoriel dans le Développement Social au Sénégal, le MDSSN pourrait prendre l'initiative de coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action pour développer une réflexion, au niveau national, sur les nouvelles bases méthodologiques introduites par la Banque Mondiale lors des formations évoquées ci-dessus, pour aboutir à terme à la définition d'une proposition de stratégie de protection sociale qui pourrait être incorporée dans les révisions futures du PRSP. Une première étape pourrait être la réalisation d'études permettant de faire le point sur l'évaluation des risques et sur les réponses fournies par les autorités et les groupes vulnérables, pour constituer le socle des connaissances nécessaires à la réflexion ultérieure. La mission a indiqué que la Banque n'aurait pas d'objection à ce que les fonds de l'IDA pour le PDFS soient mis à contribution dans ce but.

IV. Progrès du projet vis à vis des déclencheurs de deuxième phase

4.1. Les progrès du projet ont été examinés par rapport aux déclencheurs de la deuxième phase. Un des déclencheurs est lié au « *développement par au moins 80% des Communautés Rurales, d'un plan de développement local, basé sur les priorités des groupes les plus vulnérables établis selon une approche participative* ». Ce déclencheur doit être compris comme mesurant l'intégration des priorités des groupes vulnérables dans les plans de développement locaux, *quand ils existent*. En effet, il n'est pas du mandat du PFDS de développer des plans de développement locaux, mandat qui fait partie d'autres projets. En revanche, il appartient au PFDS de faire en sorte que, lorsque les plans de développement locaux sont développés (dans le cadre d'autres projets), ils intègrent les priorités des groupes vulnérables. Ce déclencheur suggère que l'AFDS travaille en étroite collaboration avec les projets qui appuient les communautés à préparer leurs plans de développement locaux.

4.2. Un déclencheur de la deuxième à la troisième phase est que la part du Gouvernement dans les coûts récurrents du système d'information et de gestion de la pauvreté augmente progressivement pour atteindre 50%. Ce déclencheur sera d'autant plus aisé à satisfaire que le Gouvernement commencera à prendre en charge les charges récurrentes du PFDS en première phase. La mission recommande que le Gouvernement examine la possibilité d'augmenter sa prise en charge des charges récurrentes dès l'exercice 2003.

V. Performances du projet en ce qui concerne la gestion du projet

Management

5.1. **Complément des capacités de la Direction Centrale.** L'AFDS a poursuivi le renforcement de ses capacités par le recrutement : (a) d'une Assistante en Communication, effectif depuis juin 2002, (b) un Appui technique, spécialiste en Formation en Gestion à la Base, pour le démarrage de la Composante 3.

5.2. **Mise en place des antennes régionales.** Les équipes régionales sont en place depuis le 8 avril 2002. Les travaux d'aménagement des bureaux régionaux sont achevés (réceptions provisoires faites) et les séminaires de lancement du projet, dans chacune des régions, initialement prévus en avril 2002, ont été reportés par l'AFDS pour la fin juin, en raison du calendrier électoral pour bénéficier de la présence des nouveaux élus. L'AFDS a recruté une spécialiste en passation des marchés pour l'antenne de Kaolack, pour remplacer le spécialiste recruté en début de projet qui a démissionné.

5.3. **Renforcement des capacités de l'AFDS.** Le Plan de formation des personnels de l'AFDS pour l'année 2002, qui a reçu la non objection de l'IDA le 15/04/02, est en cours d'exécution. Outre les formations en Planification des Projets, Passation des Marchés, et Méthodes de Planning, effectuées avant la précédente mission, les formations suivantes ont été acquises par les personnels appropriés de

l'AFDS au cours de la période en supervision : Utilisation du logiciel Tompro, Décaissements et Gestion Financière, Suivi & Evaluation.

5.4. **Plans d'action.** Les plans d'action du projet ont été révisés au cours de la mission pour tenir compte des nombreux ajustements résultant des décisions prises au cours de la mission pour maintenir le calendrier initial. Ces plans d'action figurent en annexe 1 au présent aide-mémoire.

Gestion Financière du Projet

5.5. **Décaissements effectifs.** Selon le système d'information financière de la Banque, le projet de Fonds de Développement social ne présente pas de retard par rapport au profil prévisionnel de décaissement. Les fonds décaissés à ce jour s'élèvent à 2,8 millions de dollars, soit 9,3% du Crédit, 11 mois après la mise en vigueur.

5.6. **Plafond du Compte Spécial.** Au cours des discussions, il est apparu qu'il y a un risque qu'au moment du démarrage des micro-projets et des sous-projets, le plafond provisoire de réalimentation du Compte Spécial (CS) soit insuffisant pour faire face au pic de besoins de décaissements qui résultera de la signature des Contrats de Micro- et de Sous-projets. Si cette hypothèse s'avère solide, l'AFDS envisage de demander par anticipation le relèvement du plafond du CS à son montant définitif. La mission recommande : (i) que le Plan de Passation des Marchés soit réactualisé pour tenir compte des dates effectives pour les procédures en cours, et pour inscrire les dates prévisionnelles des contrats de micro- et sous-projets, (ii) sur cette base, le RAF de l'AFDS prépare un prévisionnel de décaissement qui montre le volume des besoins mois par mois ainsi que les cash-flow du CS en fonction du prévisionnel de soumission des demandes de réalimentation et des réalimentations consécutives par la Banque, avec les délais de transmission et de traitement des dossiers au niveau Sénégalais et au niveau de la Banque ; (iii) le RAF fait l'analyse de la compatibilité du cash-flow avec les besoins de décaissement et (iv) s'il s'avère que le plafond provisoire du CS est un obstacle à cette compatibilité, l'AFDS peut introduire une demande de relèvement anticipé du plafond du CS, auprès de l'IDA, accompagnée des justificatifs tels que définis ci-dessus.

5.7. Fonds de contrepartie.

(a) **Accord avec l'IDA.** Conformément à l'Accord de Crédit, Section 3.06(c), le compte de contrepartie de l'AFDS a été alimenté initialement de 100 millions de Fcfa (condition de mise en vigueur) et doit être réalimenté au plus tard de 31 mars de chaque année. Cet engagement a été respecté. Cependant, le montant initial de 100 millions de Fcfa, a été calculé lors négociations pour les besoins de l'AFDS pendant la période réduite entre la mise en vigueur du Crédit et la fin de l'année fiscale sénégalaise. Ce montant, exigé par l'Accord de Crédit pour les réalimentations ultérieures des 31 mars successifs, est insuffisant pour couvrir les besoins annuels réguliers du projet (voir paragraphe ci-dessous).

(a) **Montant de la contrepartie pour 2002.** La mission a été informée que, sur la base d'estimations faites avant la mise en vigueur du projet, une contrepartie de 853 millions de Fcfa a été inscrite pour 2002 dans le budget (sur laquelle 100 millions ont été effectivement libérés). L'évaluation effectuée depuis par l'AFDS, sur la base du Plan d'Opération et Budget Associé 2001 pour 2002, montre que les besoins financiers pour la contrepartie des fonds de l'IDA s'élèvent à 340 millions de Fcfa pour l'année 2002, montant qui a été vérifié avec la mission de l'IDA. Au cours de séances de travail auxquelles participaient l'AFDS, la Cellule de Suivi du MDSSN et le Ministère des Finances (DDI), la mission a exprimé les préoccupations suivantes :

(i) La mission est préoccupée par le fait que les versements de la contrepartie du le Gouvernement sont, à la mi-année, de 100 millions de Fcfa, tandis que les besoins de contrepartie sont de 340 millions pour cette année. Il est indispensable que la totalité des besoins de contrepartie soient couverts pour permettre les décaissements des Crédits de l'IDA et l'exécution du POBA de cette année. La mission a par la suite reçu les assurances du MEF (DCEF) que ce montant pourra être mis à disposition de l'AFDS ;

(ii) La mission ne recommande pas de mobiliser pour le projet, plus de financement Gouvernemental que les 340 millions de Fcfa ci-dessus -- quand bien même l'objectif serait de financer plus de micro- ou de sous-projets -- pour les raisons suivantes : (a) le projet est conçu sur 10 ans, en trois phases, et vise à terme toutes les communautés pauvres des régions cibles, donc aucune communauté pauvre ne sera exclue ; (b) la première phase vise à mettre en place le mécanisme de l'AFDS et d'en tester l'opérationnalité ; pour cette raison le nombre de micro- et de sous-projets de cette phase a été volontairement limité, pour permettre une construction réussie des capacités de mise en œuvre, capable d'assurer une forte expansion réussie du programme en deuxième phase ; (c) s'il s'avérait que les capacités de réalisation en première phase permettent de réaliser plus de micro- et de sous-projets, et que le projet bute, avant terme, sur la limitation du Crédit de l'IDA il sera alors possible d'avancer de passage à la seconde phase de l'APL.

(c) **Suivi.** La mission recommande que l'AFDS et le MEF tiennent le Spécialiste Financier de la Mission Résidente de la Banque informé des versements futurs de la contrepartie.

5.8. **Audits.** Selon l'Accord de Crédit, Section 4.01(b)(ii), le 1er rapport d'audit est dû au plus tard le 30 juin 2002 --. La mission a été informée que le travail de l'auditeur a remis son rapport provisoire et qu'il n'a pas relevé de déficience majeure dans la gestion du projet, y compris la phase de PPF. L'AFDS a assuré la mission que le rapport d'audit parviendrait à Washington avant la date d'échéance.

5.9. **Question des capacités en gestion financière des communautés.** La mission et l'AFDS ont discuté la question de la capacité des communautés à assurer, même de façon simplifiée, une bonne gestion financière des micro- et des sous-projets, notamment la question de la tenue des pièces comptables au niveau local (dans une boîte spécifiquement aménagée à cet effet), celle de la formation des membres des Comités de Gestion des Micro-Projets, par les Agents comptables des Antennes Régionales et les OADC, dans le cadre de leurs contrats respectifs. L'AFDS a informé la mission qu'il est prévu que les TDR des Agents comptables soient modifiés pour incorporer cette mission d'appui/formation aux OADC et aux OCB. La mission recommande : (i) que les TDR des OADC soient révisés en conséquence et que cette révision soit également incorporée au Manuel de Procédures ; (ii) que le plan d'action des prochaines semaines inclut une formation des OADC par les Assistants Comptables des l'AFDS sur les méthodes simplifiées de classement des informations financières et comptables au niveau communautaire, lors de la réalisation des micro- et des sous-projets..

Passation des Marchés

5.10. **Performance générale de l'Agence.** Les performances de l'Agence en matière de passation des marchés continuent à être satisfaisantes. Toutes les 40 demandes de non objection ont fait l'objet d'une non objection à la première demande. La performance de l'AFDS ne peut pas être classifiée « très satisfaisante » du fait de la non mise à jour régulière du PPM (voir ci-dessous).

5.11. **Plan de passation des marchés (PPM).** Le Plan de Passation des Marchés a été révisé par l'AFDS à l'issue de la dernière mission de supervision. Il devrait être mis à jour de la façon suivante : (a) à l'ouverture de chaque nouveau dossier de passation des marchés, il devrait être envoyé à la Banque, révisé, avec la demande de non objection sur le DAO ou sur la première partie du dossier de SDC ; (b) au terme de chaque passation des marchés, les dates effectives devraient être inscrites au dessous des dates prévisionnelles, ce qui devrait être fait pour les marchés de SFD, OADC, OEPP et OAMF ; (c) les prévisions de passation des contrats de micro-projets et sous-projets avec les OCB devraient être inscrites dans le PPM, y compris les séquences de non objection de l'IDA sur les premiers dossiers, comme prévu dans l'Accord de Crédit. Le Plan de Passation des marchés ainsi mis à jour, permettra également au RAF de préparer un plan prévisionnel de décaissement fiable.

5.12. **Appui aux OCB pour la passation des marchés par les communautés.** Du fait que la sélection des OADC s'achève et que leur travail sur le terrain va démarrer, la mission recommande que l'AFDS : (i) s'assure que les TDR des missions des OADC comprennent bien la formation des OCB aux méthodes simplifiées de passation des marchés et (ii) que le plan d'action des prochaines semaines inclut la formation des OADC dans ce domaine par les spécialistes en passation des marchés de l'Agence.

Préparation de la prochaine mission de supervision/revue annuelle

5.13. **Préparation des POBA 2003.** La prochaine mission de supervision sera exécutée en même temps que la revue annuelle du projet. Elle se tiendra en octobre, à une date restant à préciser. La revue annuelle examinera les POBA pour l'année 2003, qui devraient parvenir à la Banque 15 jours (au moins) avant la revue elle-même.

5.14. **Coordination avec les autres projets.** Il a été convenu que, du côté de la Banque, comme du côté de l'AFDS, des dispositions seraient prises avant la prochaine mission de supervision pour que : (a) elle puisse coïncider avec celle du projet PNIR, voir constituer une mission conjointe ; au minimum certains membres de l'équipe de l'un des projets participe à l'autre ; (b) certains membres des autres projets de Fonds sociaux, notamment ceux financés par la BAD et le PNUD, puissent être associés à l'exercice de supervision/revue annuelle.

VI. Politiques de Sauvegarde : questions d'Environnement

6.1. **Exploitation de l'Etude environnementale.** Les conclusions de l'étude environnementale n'ont pas été intégrées, au degré souhaité, dans le Manuel de Procédures pour l'Appui au Développement Communautaire (Module II) et dans le Manuel de Procédures pour l'Appui à la Microfinance (Module III). Un premier essai d'intégration a été effectué par l'AFDS : ces révisions concernent : (a) le Modèle de Document de Micro-Projet que les OCB devront remplir et (b) la fiche d'évaluation des Micro-Projets. La mission estime que les questions d'environnement méritent encore des développements dans le Manuel de Procédures. Les actions suivantes ont été discutées et convenues :

(a) **Manuel de procédures.** Celui-ci sera mis à jour par l'AFDS, sans attendre, pour : (i) inclure dans une annexe le Plan de Gestion Environnementale (PGE) contenu dans l'étude environnementale, (ii) inclure, au nombre des indicateurs de pauvreté déterminés par les EPP, des indicateurs sur la situation environnementale et les risques associés ; (iii) modifier le mandat des OADC pour qu'il comprenne, d'une part, l'information des OCB sur mesures d'atténuation des risques environnementaux générés par les micro- et les sous-projets et, d'autre part, l'assurance que ces mesures sont incorporées dans les micro- et les sous-projets ; (iv) modifier la composition des Comités Techniques d'Evaluation (CTE) des micro- et des sous-projets, pour qu'ils comprennent une personne spécifiquement compétente dans ce domaine ; (v) modifier les critères d'évaluation des micro- et des sous-projets pour qu'il incluent précisément, si ce n'est pas déjà le cas, les critères permettant de s'assurer que les micro- et les sous-projets sont en conformité avec les recommandations du PG ; (v) modifier les modèles de contrat des micro- et des sous-projets pour qu'ils incluent, primo, dans le corps du contrat, un engagement à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques qui figurent dans la proposition de micro- ou de sous-projet, secundo, dans le modèle de rapport d'avancement du micro- et du sous-projet, une section sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux.

(b) **TDR des EPP, OADC et OAMF.** Ceux-ci seront revus par l'AFDS pour s'assurer que ces opérateurs apporteront leur concours au PGE.

(c) **Suivi et Evaluation.** Le système de S&E sera revu de la façon suivante : (i) des indicateurs seront déterminés par la Responsable du S&E de l'AFDS pour permettre le suivi l'exécution du PGE, (ii) les indicateurs de référence des OPP et leur suivi seront revus dans le même sens, et (iii) les informations à produire par les différents acteurs, notamment par les OCB, les OADC et les OAMF lors de la réalisation des micro- et des sous-projets seront revus pour s'assurer que les informations produites permettent de suivre l'évolution des indicateurs de S&E des risques environnementaux et de la mise en œuvre des mesures d'atténuation de ces risques.

(e) **Appui technique.** La mission recommande que les TDR du consultant que l'AFDS envisage de recruter pour l'appuyer dans le domaine de l'environnement, soient revus pour l'aider à réaliser les points ci-dessus.

(f) **Audit technique des questions d'environnement.** La mission a informé l'Agence de la mission, entre le 15 et le 30 juin 2002, de M. John Buursink, Consultant de la Division Environnement au siège de la Banque Mondiale, pour faire le point sur les progrès du projet en matière de gestion des risques environnementaux.

VII. Respect des accords juridiques

7.1. La mission a revu avec l'équipe de l'AFDS, les 28 accords juridiques qui lient le Gouvernement et la Banque et a constaté qu'un de ces accords n'est pas satisfait. Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action pour le renforcement des capacités financières, de la fourniture des Rapports de Gestion du Projet qui n'ont pas été remis pour le dernier trimestre de 2002 ni le premier trimestre de 2002. L'Agence s'est engagée à fournir le rapport pour le premier trimestre 2002 avant le 1^{er} juillet 2002, et à fournir les rapports suivants dans les délais requis.

VIII. Questions de Genre

8.1. Les Questions de Genre sont prises en compte de façon satisfaisante dans la méthodologie des EPP. La spécialiste de la mission sur ces questions participera au séminaire d'harmonisation des méthodologies des EPP des 18-19 juin 2002 pour partager avec les opérateurs les connaissances de la Banque dans le domaine des méthodologies permettant d'assurer : (i) la prise en compte de la dimension genre dans les évaluations participatives de la pauvreté (par les OEPP), et des besoins (par les OADC), ainsi que : (ii) la prise en compte des priorités des groupes vulnérables.

IX. Système de Suivi et d'Evaluation (S&E) du projet

9.1. **Capacité de l'AFDS en S&E.** L'AFDS dispose d'une Responsable du Système de Suivi et Evaluation (S&E) avec des qualifications de haut niveau dans le domaine. Cet expert a bénéficié d'une formation sur les Indicateurs de Performance par la firme Setym International (Abidjan) en mai-juin 2002. L'Agence a, depuis juin 2002, complété son équipe par une Assistante en Communication du fait que cette dernière dimension a un rôle essentiel dans la mise en œuvre du projet, mais aussi dans le Système de Suivi et d'Evaluation du projet.

9.2. **Mise en œuvre du S&E.** Le succès du S&E dépend des facteurs suivants : (i) disposer des indicateurs de référence sur les communautés ciblées et pouvoir mesurer ultérieurement la variation de ces indicateurs, au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, (ii) disposer des informations sur les processus et les activités produites par les acteurs ; et (iii) disposer des informations sur les résultats, du point de vue des bénéficiaires des actions.

(a) **Indicateurs de référence.** Les EPP évoquées au paragraphe 3.2 sont une des pièces maîtresses du S&E car elles fourniront les données de référence sur les 967 villages ciblés par la première phase de l'APL. Leur mise en œuvre démarre au lendemain de la présente mission. L'AFDS et la DPS vont s'assurer que les données collectées fourniront les indicateurs de référence appropriés pour mesure l'impact du projet sur le degré de pauvreté des villages, et permettront de suivre les indicateurs de performance clé du projet. La mission a attiré l'attention de l'AFDS sur les points listés au paragraphe 3.2.

(b) **Données sur les processus.** Celles-ci proviendront, d'une part de l'AFDS (nature et nombre des contrats de micro- et de sous-projets signés, niveau de financement et d'exécution des sous-projets, etc) aux niveaux central et déconcentré, et d'autre part, des Communautés, des SFD, des OADC et des OAMF. La mission recommande : (i) que l'AFDS s'assure, avec l'appui d'un consultant que le Manuel de Procédures, les rapports que doivent produire les organismes sous contrat (Communautés, SFD, OADC, OAMF) contiennent bien toutes les rubriques permettant de disposer de toutes les informations nécessaires au suivi des indicateurs ; (ii) que l'AFDS s'assure que les dispositions ont été prises (ou seront prises) pour que les OADC assurent leur mandat de formation des OCB pour que ces dernières produisent les informations requises, en temps et en qualité.

(c) **Données sur résultats du point de vue des bénéficiaires.** Celles-ci proviendront d'enquêtes par échantillonnage auprès des bénéficiaires. L'assistante en communication récemment recrutée a été chargée par l'AFDS de préparer la mise en œuvre d'une première enquête auprès des bénéficiaires, avant décembre 2002.

X. Risques du Projet

10.1. La mission a examiné les risques du Projet qui ont été estimés lors de sa préparation, à la lumière de la situation actuelle. Elle estime que les risques initialement estimés restent inchangés.

10.2. Le risque nouveau, identifié lors de la dernière mission -- relatif à la cohabitation dans certaines zones du projet comme celle de Dakar, de projets promouvant une stratégie de microfinance subventionnée qui obère la possibilité de développer, dans la même zone, la stratégie du projet basée sur le coût réel du crédit -- a été pris en compte. La mission a été informée que la Cellule de Suivi du MDSSN a discuté cette question avec le projet BAD et que, lors de la dernière mission de supervision de la BAD, celle-ci a préconisé la suspension des stratégies initialement envisagées et de laisser le soin aux SFD de préconiser leur schéma d'intervention.

XI. Plan d'action

11. Le Plan d'Action ci-dessous a été convenu avec les différents partenaires (AFDS et MEF) chacun en ce qui le concerne, pour que les performances du Projet à la prochaine revue annuelle, soient conformes aux objectifs.

11.1.	Transmission Rapports d'Evaluation Techniques OADC	30 juin 2002
11.2.	Demande non objection sur contrats OADC négociés	31 juillet 2002
11.3.	Démarrage des évaluations des micro-projets par Comités Techniques	30 sept 2002
11.4.	Transmission Rapports d'Evaluation Techniques OAMF	30 juin 2002
11.5.	Demande non objection sur contrats OAMF négociés	31 juillet 2002
11.6.	Démarrage des évaluations des sous-projets par Comités Techniques	30 septembre 2002
11.7.	Demande non objection sur première liste sous-projets AGR	30 novembre 2002
11.8.	Création de la Cellule de Suivi du MEF à la DPS par Arrêté du MEF	30 juin 2002
11.9.	Transmission du Rapport de Gestion du Projet pour le 1 ^{er} trimestre 2002	31 juillet 2002

Pour la Mission de la Banque

Pour l'AFDS

Serge Theunynck
Responsable du Projet

Khadiata Lo Ndiaye
Directrice Générale